

SITUATION ANNUELLE DE FCPR IKDAM I ARRETEE AU 31/12/2016

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

1. Opinion

En exécution du mandat de Commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds d'Amorçage « IKDAM I FCP » arrêtés au décembre 2016, comprennent le bilan, l'état du résultat, et l'état des variations de l'Actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 311 004DT, un actif net de 234 824 DT et une perte d'exploitation de 18 025DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de IKDAM I FCP au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses Variations de l'Actif pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions du fonds, telle que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

3. VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

3.1 Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures ayant une incidence sur les états financiers et sur notre opinion.

3.2 Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organisme de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

4. Autres informations :

4.1 Avertissements

Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent au fonds d'amorçage.

Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs du fonds d'amorçage sur le fait que la valeur liquidative peut ne pas refléter dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

4.2 Echéance du fonds

Le Fonds d'Amorçage (IKDEMI) a obtenu son agrément le 30/01/2017 pour une durée de 10 ans avec possibilité de prorogation au plus deux (02) fois d'une année chacune. Ainsi le dernier délai d'existence se situe au 30/01/2018. Le conseil d'administration du gestionnaire du fonds à savoir "IKDEM GESTION" a décidé lors de sa réunion le 26 octobre 2017 de liquider le fonds.

Cette décision n'a pas eu impact sur l'évaluation de l'actif du fonds notamment le portefeuille-titre.

5. Responsabilités de la direction pour les états financiers :

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau

élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Le commissaire aux comptes
HAMMI Lotfi**



IKDAM 1
BILAN AU 31 DECEMBRE 2016
(En Dinars Tunisiens)

	<u>NOTES</u>	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
Portefeuille-titres	AC1	<u>298 306,830</u>	<u>492 857,869</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1a	183 306,830	244 607,869
Obligations et valeurs assimilées		115 000,000	248 250,000
Placements monétaires et disponibilités	AC2	<u>12 697,557</u>	<u>39 168,490</u>
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	AC2b	12 697,557	18 483,778
Créances d'exploitation	AC3	58 484,539	67 268,375
Provision		-58 484,539	-46 583,663
		<u>0,000</u>	<u>20 684,712</u>
<u>TOTAL ACTIF</u>		<u>311 004,387</u>	<u>532 026,359</u>
<u>PASSIF</u>			
	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
Opérateurs créditeurs	PA1	57 343,413	110 941,155
Autres créditeurs divers	PA2	18 837,228	12 257,228
<u>TOTAL PASSIF</u>		<u>76 180,641</u>	<u>123 198,383</u>
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	CP1	234 823,746	408 827,976
Somme distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		0,000	0,000
<u>ACTIF NET</u>		<u>234 823,746</u>	<u>408 827,976</u>
<u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u>		<u>311 004,387</u>	<u>532 026,359</u>

IKDAM 1
ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2016
(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
Revenus d'un portefeuille-titres			
a-Dividendes		599,780	1 297,180
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
c-Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	PR1	<u>11 916,000</u>	<u>11 916,000</u>
		-----	-----
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		12 515,780	13 213,180
		=====	=====
Charges de gestion des placements	CH1	(12 021,357)	(20 929,173)
		-----	-----
<u>REVENU NET DES PLACEMENTS</u>		494,423	-7 715,993
		=====	=====
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	CH2	(18 519,159)	(18 563,186)
		-----	-----
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		-18 024,736	-26 279,179
		=====	=====
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	0,000
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		0,000	0,000
Variation plus au moins values potentielles/titres	CP1	-92 551,039	32 938,980
Plus au moins values/cessions de titres		-63 428,455	-220,184
Frais de négociation		0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-174 004,230	6 439,617

IKDAM 1
VARIATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2016
(En Dinars Tunisiens)

	31/12/2016	31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-174 004,230	6 439,617
a- Résultat d'exploitation	-18 024,736	-26 279,179
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-92 551,039	32 938,980
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-63 428,455	-220,184
d- Frais de négociation	0,000	0,000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
a- souscriptions		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
b- Rachats		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-174 004,230	6 439,617
Actif Net		
a- En début d'exercice	408 827,976	402 388,359
b- En fin d'exercice	234 823,746	408 827,976
Nombre d'actions		
a- En début d'exercice	10 000	10 000
b- En fin d'exercice	10 000	10 000
VALEUR LIQUIDATIVE	23,482	40,882
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-42,56%	1,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 Décembre 2016

1- Présentation du fonds d'amorçage IKDAM 1

Le fonds d'amorçage IKDAM 1, régi par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005, est constitué à l'initiative de la société IKDAM GESTION au mois d'Avril 2007, entre les quatre SICAR :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Chacune de ces sociétés, détient 25% des parts d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune.

Le montant total souscrit à la constitution s'élève à 1 000 000 Dinars. (Soit 10 000 parts X 100 DT)

Le gestionnaire du fonds est la société IKDAM GESTION. Le dépositaire du fonds est la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

IKDAM I a obtenu l'agrément du Conseil du marché financier en date du 31 Juillet 2006 sous le n°31/2006.

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers d'IKDAM I comprennent :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

3- Présentation du système comptable

La comptabilité d'IKDAM I est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

4- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Cependant, ils apparaissent comme composante du résultat net de l'exercice sous la rubrique « Frais de négociation ».

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur boursière de fin d'exercice pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

4-4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les intérêts sur les placements en obligation et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC1- PORTEFEUILLE - TITRES

AC1a- ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES : 298 306,830 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	Moins value latente	% Actif net
Action, Valeurs assimilées et droits rattachés	54 358	441 580,000	183 306,830	-258 273,170	
<u>Actions admises à la cote</u>	0	0	0	0	
	0	0	0	0	
<u>Actions non admises à la cote</u>	54 358	441 580,000	183 306,830	-258 273,170	78,06%
♦Actions					
Actions société MICROPIXEL	11 760	117 600,000	-	-117 600,000	0%
MEZRI TERMO	6195	61 950,000	-	-61 950,000	0%
F.B.L	14 588	145 880,000	68 906,830	-76 973,170	29,34%
G P G	8 190	81 900,000	81 900,000	-	34,88%
Redece Energy	175	1 750,000	-	-1 750,000	0%
ECT	3 250	32 500,000	32 500,000	-	13,84%
Obligations et Valeurs assimilées					
<u>Obligations non admises à la cote</u>	24 825	248 250,000	115 000,000	-133 250,000	48,97%
♦Obligations :					
ECT	11 500	115 000,000	115 000,000	-	48,97%
Redece Energy	13 325	133 250,000	-	-133 250,000	0%
TOTAL		689 830,000	298 306,830	-391 523,170	

AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES : 12 697,557 DT

AC2b- DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
CCB STB	300,827	840,412	-539,585
ATTIJARI OBLIOGATAIRE SICAV	12 327,480	0,000	12 327,480
1ATTIJARI INTERMEDIAIRE	69,250	3 664,156	-3 594,906
ATTIJARI LEASING	0,000	3 848,250	-3 848,250
TUNIS RE	0,000	9 015,580	-9 015,580
DIVERS SICAV	0,000	1 115,380	-1 115,380
	12 697,557	18 483,778	-5 786,221

AC3- CREANCES D'EXPLOITATION 58 484,539DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

INTERETS SUR OBLIGATIONS ET CCA AU PROFIT DES PROMOTEURS

TABLEAUX DES OBLIGATIONS ET CCA EMIS AU PROFIT DES PROMOTEURS

PROMOTEUR	NATURE	MONTANT	DATE DE JUISSANCE	TAUX D'INTERET	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
ECT	OCA	100 000	01/06/2010	6%*0.8	31 601,096	26 801,096	4 800,000
ECT	OCA	15 000	02/02/2011	6%*0.8	4 254,904	3 534,904	720,000
REDUCE ENER	OCA	50 000	01/04/2010	6%*0.8	16 201,644	13 801,644	2 400,000
REDUCE ENER	OCA	83 250	01/10/2010	6%*0.8	24 972,263	20 976,263	3 996,000

Sous Total 1 : OCA vivante		248 250			77 029,907	65 113,907	11 916,000
F.B.L	CCA	50 000	01/06/2009	8%*0.8	4 107,398	4 107,398	0,000
F.B.L	CCA	90 000	01/10/2009	8%*0.8	6 658,358	6 658,358	0,000
ECT	CCA	30 000	11/04/2011	8%*0.8	1 388,712	1 388,712	0,000
Sous Total 2 : CCA recouvré		170 000			12 154,468	12 154,468	0,000
Total général					89 184,375	77 268,375	11 916,000
Règlement Intérêts (OCA : ECT)					-20 699,836	0,000	-20 699,836
Règlement Intérêts (CCA : FBL)					-10 000,000	-10 000,000	0,000
Solde Créances d'exploitation avant provision					58 484,539	67 268,375	-8 783,836
PROVISION**					-58 484,539	-46 583,663	-11 900,876
Solde Créances d'exploitation Net					0,000	20 684,712	-20 684,712

**La Provision sur Intérêts des OCA et CCA s'élève à 58 484,539 dinars au 31-12-2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Intérêts sur OCA (ECT : 100 000)	10 901,260
Intérêts sur OCA (ECT : 15 000)	4 254,904
Intérêts sur OCA (REDUCE ENER : 50 000)	16 201,644
Intérêts sur OCA (REDUCE ENER : 83 250)	24 972,263
Intérêts sur CCA (FBL)	765,756
Intérêts sur CCA (ECT)	1 388,712
Total Provision sur Intérêts OCA et CCA au 31-12-2016	58 484,539

PA1- OPERATEURS CREDITEURS : 57 343,413 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
IKDAM GESTION	54 113,477	93 079,296	-38 965,819
DEPOSITAIRE (B.F.P.M.E)	3 225,429	2 855,161	370,268
CMF	4,507	4,298	0.209
AVANCE SUR CESSION	0,000	15 002,400	-15 002,400
	57 343,413	110 941,155	-53 597,742

PA2- AUTRES CREDITEURS : 18 837,228 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
Créditeurs factures non parvenues	12 830,000	6 250,000	6 580,000
FRS DIVERS	6 007,228	6 007,228	0,000
	18 837,228	12 257,228	6 580,000

CP1- CAPITAL: 234 823,746 DT

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	En Dinars Tunisiens		VARIATION
	31/12/2016	31/12/2015	
Capital social	1 000 000,000 00	1 000 000,000 00	0,000
Résultats Reportés	-243 981,827	-217 702,648	-26 279,179
Résultat d'exploitation	-18 024,736	-26 279,179	8 254,443
Frais de Négociation	-2 159,662	-2 159,662	0,000
Moins-Value de réévaluation sur actions cotées	-1 287,336	-1 287,336	0,000
Moins-Value réalisées sur actions cotées	-51 596,456	-50 168,001	-1428,455
Moins-Value sur actions non cotées	-258 273,170	-298 972,131	40 698,961
Moins-Value sur Obligation non cotées	-133 250,000	0,000	-133 250,000
Plus-Value de réévaluation sur titre OPCVM	2 099,919	2 099,919	0,000
Moins-Value réalisées sur titre OPCVM*1	-58 702,986	3 297,014	-62 000,000
	234 823,746	408 827,976	-174 004,230

Le capital souscrit, à la constitution, est composé de 2 000 parts de 100 Dinars chacune souscrites à égalité par les quatre sociétés :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Aucun mouvement sur le capital n'est enregistré au cours de l'exercice.

PR1- REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES : 11 916,000 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	En Dinars Tunisiens		VARIATION
	31/12/2016	31/12/2015	
Intérêts sur comptes des dépôts et des obligations et CCA	11 916,000	11 916,000	0,000
	11 916,000	11 916,000	0,000

CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS : 12 021,357 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
Rémunération du gestionnaire	11 651,089	20 284,537	-8 633,448
Rémunération du dépositaire	370,268	644,636	-274,368
	12 021,357	20 929,173	-8 907,816

CH2- AUTRES CHARGES : 18 519,159DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	En Dinars Tunisiens		VARIATION
	31/12/2016	31/12/2015	
Services bancaires et assimilés	0,209	4,298	-4,089
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 580,000	6 534,728	45,272
Redevance du Conseil du Marché Financier	36,839	33,698	3,141
Autres Impôts et taxes	1,235	74,462	-73,227
Dotations aux Provisions sur Intérêts à Recevoir	11 900,876	11 916,000	-15,124
	18 519,159	18 563,186	-44,027

ANNEXE I

Rémunération

Actif net: 234 823,746

Réintégration Rémunérations:

➤ IKDAM GESTION 11 651,089
➤ BFPME 370,268

Actif net avant rémunération (A) = 246 845,103

Rémunération : IKDAM GESTION

Montant hors-taxe : 246 845,103 X 4% = 9 873,804
TVA : 9 873,804 X 0,18 = 1 777,285
Total TTC (B) = 11 651,089

Rémunération BFPME
246 845,103 X 0,15% TTC (C) = 370,268

ACTIF NET A-(B+C) 246 845,103-(11 651,089+370,268) = 234 823,746